

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 avril 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00069 et D08-01-18/B-00070  
**Propriétaire(s) :** 830399 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 934 et 948, chemin Hunt Club  
**Quartier :** 16 - Rivière  
**Description officielle :** partie de lot 6, concession 3  
**Zonage :** R4V [1795]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer des titres fonciers distincts pour les deux immeubles résidentiels locatifs de trois étages situés respectivement au 934, chemin Hunt Club et au 948, chemin Hunt Club, un immeuble résidentiel sur chacune des parcelles proposées. Il est précisé que le terrain qui sera disjoint et le terrain qui sera conservé ont déjà eu des titres fonciers distincts, mais ces derniers ont été fusionnés depuis lors.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une concession de servitudes/emprises, d'une hypothèque, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'un accord d'entretien et d'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 5 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00069	45,33 m	52,14 m	2 346,9 m <sup>2</sup>	1 et 2*	948, chemin Hunt Club
B-00070	29,53 m	52,14 m	1 529,4 m <sup>2</sup>	3 à 5*	934, chemin Hunt Club

\*Il est proposé d'établir des servitudes/emprises réciproques sur la partie 2 au bénéfice des propriétaires des parties 3 à 5 et sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des parties 1 et 2 aux fins d'accès piétonnier et motorisé au stationnement partagé situé à l'arrière des propriétés en question.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.